

BEAUMONT SUR OISE

Access Informatique	cc
Aline Style	cc
Arbre de Noé	cc
Au Panier Gourmand	cc
Assurance Mallard-Allianz	
Axa	cc
Beaumont Auto-école	cc
Beaumont Fleurs	cc
Beaumont Optic	cc
Beauté Sushis	cc
Bijouterie Gilbert	cc
Bijouterie Hélios	cc
Bordeau couverture	cc
Boucherie de la Poste	cc
Boudoir de L'ongles	cc
Boulangerie Boulay	cc
Boulangerie le Petrin	
Café de la plage	cc
Carine Fleurs	cc
Château d'orient	cc
Chez Sylvie	cc
Cinéma Beaumont Palace	cc
Crêperie la Tulipe	cc
Crédit Mutuel	
Elle Coiffure	cc
Entreprise Camaud	
Ephémère	cc
Enzo coiffure	
Fashion Kaki	cc
Hair Master	cc
Instant Coiffure	cc
Intermarché	cc
Institut Marie's	
Jennif' Hair	cc
La cave du Portugal	cc
La laverie de Carnelles	cc
La Taverne de Beaumont	cc
LCL	
Le Balto	
Le Lutétia	
Le Salon	
Loc'apparts	
Mercurie de Beaumont	cc
MIMA	
Olivia B	
Pharmacie des Hauts de Beaumont	
Pharmacie du château	
Pharmacie Parmentier et Grimaux	
Pizzeria Milano	cc
Pluto Beau	cc
Saigon Vietnam	cc
Société Générale	
Superette le petit marché	cc
Technique Coiffure	cc
Vousfinancer.com	

BERNES

Boulangerie Pautrec	cc
Créa'tifs coiffure	
Emie Institut	cc

BRUYERES SUR OISE

Bruyère auto-école	cc
Illico travaux	
Le panier à pain	
Pharmacie Bruyère	cc
Superette Dorée	cc
Val's	

CHAMPAGNE SUR OISE

Boulangerie Pautrec	cc
Créakado	
La terrasse	
La boutique WS	

MOURS

La Gourmandise	cc
Mours Télé Services	cc

NOINTEL

Café de la Gare	
-----------------	--

PERSAN

Assurance Horreaux	
Avis Immobilier	
Boucherie Avisse	
CER Persan	cc
Cocci market	cc
Gilda Fleurs	cc
Iscan Market	cc
Persan Optic	cc
Pharmacie des Arcades	cc
Pharmacie du village	cc
Pompes Funèbres	
Retoucherie de Persan	
Sfordus Market	cc
Vap'Loveshop	cc
Wardan Optic	cc

CC : Commerçants adhérents aux chèques cadeaux

Directeur de la Rédaction : Didier Fourcroix/Rédaction : Corinne LESCLINGAND DROUET – Imprimé par nos soins



Sommaire :

Page 2 : **La parole aux Elus.**
M. Arnaud BAZIN

Page 2 : **On s'est bien amusé**
Opération de Pâques
« Partez à la chasse aux gourmandises »

Page 3 : **Du nouveau du côté de chez nous.**
Astuces pour attirer l'attention des clients
avec vos vitrines.

Page 3 : **La prochaine opération. « Pâques »**
« Partez à la chasse aux gourmandises »

Page 4 : **La liste de nos adhérents.**

Page sup : **A vos agendas**
Apéritif dinatoire à Persan.
Règles d'occupation du domaine public

Les membres du Bureau et référents :

Maximilien ADAM, Beaumont Optic
Corinne ANCEL, Allianz
Alain CHICHERY, Illico Travaux
Sandrine DEVIGNE, Ephémère
Didier FOUCCROIX, AXA
Nadine HAYAT, La Laverie de Carnelle
Christian JUEN, Access Informatique
Guillaume VAUDOU, Pharmacie des Arcades
Corinne LESCLINGAND DROUET, Chargée de mission



EDITO

Mesdames, Messieurs

Comme nous vous l'annoncions dans notre 1er magazine, la révolution internet est en marche au sein de l'UCHVO. Le nouveau site internet de l'UCHVO sera mis en place courant mars.

Outre l'espace de présentation des activités de l'association et de nos animations commerciales un espace personnel individuel sera entièrement dédié à chacun des adhérents de l'Union. Tels des mini sites internet vous pourrez vous présenter, présenter vos produits, vous serez localisable et pourrez mettre des photos mais également mettre en avant vos promotions et vos ventes flash. Ce site vous permettra également de bénéficier de la base de données que nous constituons grâce aux coordonnées des consommateurs participants à nos opérations commerciales pour réaliser des e-mailing.

Pour une bonne mise en place des réunions de formations/informations vous seront proposées. Dans les nombreux échanges que vous avez pu avoir avec, notre chargée de mission, notre manager de ville, votre référent ou moi-même, il ressort que nombre d'entre vous souhaite se retrouver dans un cadre d'écoute et de partage et pourquoi pas de business.

C'est ainsi que l'idée nous est venue d'organiser une soirée conviviale entre commerçants, artisans et élus du territoire, un moment qui permettrait, que vous soyez adhérent ou non, de se rencontrer.

C'est ainsi que dans le but de nous rapprocher de chacun de vous, nous souhaitons tourner sur les différentes communes. La dernière AG s'est déroulée à Beaumont sur Oise, le dernier événement sur Mours c'est pourquoi pour notre 1ère « rencontre d'échanges » nous avons choisi Persan, le lundi 18 avril à partir de 19h00 autour d'un apéritif dînatoire.

Vous trouverez à l'intérieur de votre magazine une invitation/réservation à compléter.

Comptant sur votre présence je vous souhaite de bonnes ventes.

Didier FOURCCROIX, Président

LA PAROLE AUX ELUS

Le dynamisme d'un territoire s'apprécie aussi à travers la richesse de ses commerces.

Je me réjouis des actions commerciales mises en place par les commerçants au sein de l'UCHVO présidée par Didier FOURCROIX qui participe largement à la notoriété des commerces et à l'attraction du territoire.

Depuis 2 ans que l'Union est née de la fusion des associations préexistantes, le commerce local s'en trouve renforcé et les commerçants voient les clients réinvestir les échoppes. Toute l'année, diverses animations commerciales égayent la vie locale, rendent le sourire au public et lui redonne l'envie de l'achat plaisir.

Je suis convaincu de la nécessité pour les commerces de proximité de se fédérer, car, nous sommes toujours plus fort collectivement qu'isolés, et en période de crise économique et de tensions financières, la solidarité, le partage des idées, les actions coordonnées et la mutualisation des coûts sont autant d'atouts pour réussir.

Il y a de la place pour les commerces de proximité à côté des grandes enseignes, à condition de converger vers des offres complémentaires et non concurrentes. Il y a aussi de l'avenir dans l'innovation ; les commerces de proximité s'adressent tout autant à ceux qui résident sur le territoire qu'à ceux qui y travaillent, et je crois aussi à l'usage des technologies modernes dans les actes de commerce. Je soutiens donc les actions innovantes de l'UCHVO, notamment la création d'un portail des commerces de proximité, cofinancé par la CCHVO, Persan et Beaumont, qui permettra à terme de faire des achats en ligne et de renforcer le commerce local, et j'encourage tous les commerçants et les artisans qui ne l'ont encore fait, à rejoindre l'UCHVO.

Arnaud BAZIN,
Président de la CCHVO

On s'amuse bien !

L'opération de Pâques

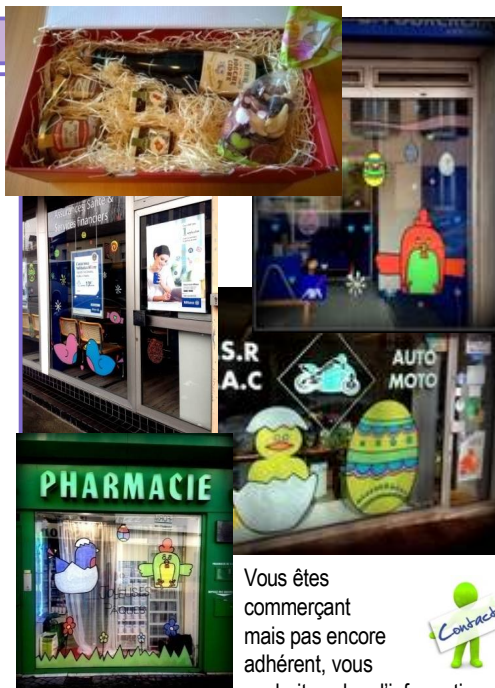
« Partez à la chasse aux gourmandises !

Du 14 au 28 mars :

46 commerçants participant aux différentes animations de Pâques:

3 animations différentes :

- La décoration des vitrines par Maxime notre graffeur.
- 100 paniers garnis à gagner grâce aux tickets à gratter dans les commerces.
- 128 lapins en chocolats cachés dans les vitrines des commerçants.
- Trente lots à gagner au tirage au sort le mardi 29 mars – 1^{er} lot: un Ipad, du 2^{ème} au 11^{ème} : 10 places d'une journée (au choix) au Parc Astérix ou Disneyland Paris, et du 12^{ème} au 30^{ème} des paquets de bonbons.



Vous êtes commerçant mais pas encore adhérent, vous souhaitez plus d'informations concernant nos actions contactez nous au plus vite par mail à uchvo95@gmail.com par téléphone au 06.95.15.27.06 et suivez nous sur Facebook !

Du nouveau du côté de chez nous !

Flash
Info



Astuces pour attirer l'attention des clients avec vos vitrines

Les vitrines de votre boutique transmettent l'image de votre marque ainsi que les points forts qu'elle possède. Lieu idéal pour exprimer votre créativité et la qualité de vos produits, vous devez chercher quels sont les moyens d'attirer l'attention. Chaque passant qui l'admire doit devenir un client. Certaines astuces vont vous permettre de **devenir très attractif**. Chaque passant a quelques secondes pour décider d'entrer dans votre magasin ou de continuer sa route. Pour lui donner envie de pousser la porte, développer une idée de présentation est la meilleure façon d'arriver à ses fins. Basez-vous sur une histoire propre à votre marque ou sur les saisons afin de faire la différence. Les articles phares attireront toujours.

Il est important de travailler les vitrines au niveau du champ de vision car ce sont les articles que les clients vont découvrir en premier. Partez de ce point de départ pour exposer des articles surprenants, innovants ou irrésistibles. Ensuite, continuez autour de la même idée pour marquer les esprits. Les passants ont l'habitude de faire le même chemin régulièrement et votre boutique se trouve sur leur parcours. **Utilisez cela à votre avantage en transformant souvent vos vitrines**. A chaque nouveau changement, il est certain que l'attention sera immédiatement gagnée. La différence sera remarquée aussitôt. En prenant l'habitude de proposer un renouveau, la curiosité va naître et les clients vont se faire plus nombreux.

L'endroit où se trouve votre boutique joue un rôle sur la façon dont vous allez préparer vos vitrines. Son emplacement doit vous faire imaginer comment elle est découverte. Si votre magasin se trouve en bordure de route, il faudra viser les automobilistes et organiser votre vitrine pour qu'elle soit visible de loin. En centre-ville, il est intéressant de créer un mouvement entre les vitrines afin de donner l'impression d'accompagner le passant. Donner vie à un voyage, à une évasion dans un monde agréable va vous assurer la réussite.

Une boutique identique à ses vitrines

Les produits que vous avez mis en valeur dans la vitrine doivent être retrouvés facilement par le client à son entrée dans votre magasin. Placez-les au centre du magasin ou à un endroit où ils qu'ils peuvent être visualisés immédiatement. Prenez soin de poursuivre votre thème à l'intérieur afin de conserver une cohérence d'ensemble. Jouez avec l'espace et la décoration pour garder le même effet que celui produit par **vos vitrines**.

Le prochain évènement ! Du 10 juin au 10 juillet L'Euro 2016

Venez tenter votre chance et parier sur le match du jour chez tous les commerçants participant...



A noter dans vos agenda

Lundi 18 avril à 19 H
Soirée conviviale entre commerçants à Persan
Dimanche 1^{er} mai
Brocante à Beaumont-sur-Oise avec stand UCHVO
Lundi 23 mai
Assemblée générale UCHVO

NOUVEAU



A VOS AGENDAS

INVITATION A UN APERITIF DINATOIRE LE LUNDI 18 AVRIL 2016 A 19H

**Soirée conviviale entre commerçants et artisans
En présence de M. Arnaud BAZIN, Président de la CCHVO,
du Comité Départemental et des élus du Territoire.**

*A Persan dans la salle Marcel Cachin à partir de 19h,
l'occasion pour nous tous d'échanger et de partager un moment ensemble en toute convivialité.*

Didier Fourcroix
Président de L'UCHVO

COUPON REPONSE

(à déposer dans notre boîte aux lettres , par courrier ou par Mail)

Adresse: Maison du Commerce-Place du château-rue Henri Sadier-95260 Beaumont-sur-Oise
Votre interlocutrice : Corinne Lesclingand-Drouet, Chargée de mission UCHVO - Tél : 09-54-93-26-95 06-95-15-27-06
Mail : uchvo95@gmail.com Facebook : <https://www.facebook.com/uchvo>



le Lundi 18 avril 2016 – Accueil à partir de 19h00

Nombre:.....

Participation : 5€ par personne soit total :.....

Nom.....

Prénom.....

Nom du commerce.....

Retour avant le 10 avril 2016 (coordonnées ci-dessus)



Règles d'occupation du domaine public (AOT).

L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance. Professionnels concernés : Une AOT est obligatoire pour les professionnels qui occupent une partie du trottoir, dont l'usage principal est la circulation des piétons :

Restaurateurs ou débitants de boissons qui installent, devant leur restaurant ou café, une terrasse ou une contre-terrasse (située en bordure de trottoir et permettant la circulation des piétons entre l'établissement et les tables), avec l'installation de tables et de chaises, éventuellement délimitée par des bacs à plantes (ou jardinières) ou des écrans vitrés démontables, commerçants qui ont un étalage de produits ou d'équipement (bac à glace, appareil de cuisson...), soit accolé à la devanture du commerce, soit en contre-étalage (situé en bordure du trottoir), forains pour l'installation de manèges ou de baraques foraines. L'autorisation de terrasse concerne uniquement les exploitants de débits de boissons ou de restauration.

Dans certaines communes, seuls les propriétaires de fonds de commerce, situés en rez-de-chaussée et ouverts au public (avec une salle intérieure), peuvent obtenir une autorisation de terrasse ou d'étalage, cette condition devant figurer dans le règlement municipal.

Une commune ne peut pas instaurer de redevance concernant : les distributeurs automatiques bancaires (DAB) situés en façade et accessibles directement depuis le domaine public,

un commerce avec un comptoir donnant sur la rue (snack, sandwicherie, boulangerie...), dont la clientèle reste présente sur le trottoir le temps d'effectuer un achat. L'AOT dépend du type d'occupation en fonction de l'emplacement occupé : le **permis de stationnement** autorise l'occupation sans emprise au sol (terrasse ouverte, étalage, stationnement d'une camionnette ou *food truck* par exemple) et doit être demandé auprès de l'autorité administrative chargée de la circulation : mairie ou préfecture, s'il s'agit d'une route nationale, départementale ou certaines artères de la ville, la **permission de voirie**, nécessaire pour une occupation privative avec emprise au sol (terrasse fermée, kiosque fixé au sol par exemple), peut être obtenue auprès de l'autorité administrative chargée de la gestion du domaine public : mairie, s'il s'agit du domaine public communal.

À noter :

L'installation irrégulière d'une terrasse ou d'un étalage (absence d'AOT, non-respect des termes d'une AOT, non-paiement de la redevance...) entraîne l'application d'une amende de 5^e classe : 1 500 €.

Le dossier à déposer varie selon les communes, mais il comprend notamment : copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers :

extrait K ou Kbis

pour les débitants de boissons et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce, copie du bail commercial ou du titre de propriété, attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public, descriptif de la terrasse ou de l'étalage et des matériaux utilisés, généralement un plan coté précisant l'implantation du dispositif sur le trottoir, relevé d'identité bancaire (RIB).

Sans réponse dans les 2 mois, la demande est considérée comme refusée.

Plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F10003>